## CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/644 21 octobre 1985 FRANCAIS

Original : ANGLAIS

LETTRE EN DATE DU 16 OCTOBRE 1985 ADRESSEE AU PRESIDENT DE LA CONFERENCE DU DESARMEMENT PAR LE REPRESENTANT DE LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE TRANSMETTANT LES REPONSES IDENTIQUES ADRESSEES AU PREMIER MINISTRE DE LA REPUBLIQUE SOCIALISTE TCHECOSLOVAQUE ET AU PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT DE LA REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE ALLEMANDE PAR M. HELMUT KOHL, CHANCELIER DE LA REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE

La Conférence a pris connaissance du contenu des lettres adressées à M. Helmut Kohl, Chancelier de la République fédévale d'Allemagne, par le Premier Ministre de la République socialiste tchécoslovaque et par le Président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande (document CD/643). Dans ces lettres, il a été proposé d'engager des négociations en vue de la création d'une zone limitée exempte d'armes chimiques.

M. kohl a répondu à ces lettres le 27 septembre 1985. Le passage essentiel de ses lettres de réponse - identiques dans les deux cas - est joint à la présente lettre. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir en faire distribuer le texte en tant que document de la Conférence.

Dans ses lettres, le Chancelier Kohl souligne l'importance primordiale que le Gouvernement fédéral attache aux négociations en cours sur une interdiction générale, de portée mondiale, des armes chimiques et estime que toutes les questions encore sans solution concernant une interdiction des armes chimiques devraient être examinées dans le cadre de ces négociations. De l'avis du gouvernement fédéral, la menace actuelle que font courir les armes chimiques ne concerne pas seulement des régions particulières — comme, par exemple, l'Europe — mais aussi d'autres régions du monde, ce qui rend indispensable de concentrer tous les efforts sur la conclusion rapide d'une interdiction mondiale des armes chimiques, interdiction qui est notamment de l'intérêt des pays neutres et non alignés à l'extérieur de la zone proposée.

(Signé) Honning Wegener Ambassadeur J'ai pris note avec intérêt de votre lettre du 12 septembre 1985 proposant que le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne engage des négociations sur les armes chimiques avec le Gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque et le Gouvernement de la République démocratique allemande. Comme vous le savez, le Gouvernement fédéral travaille avec détermination dans l'enceinte appropriée, c'est-à-dire la Conférence du désarmement à Genève, en vue de l'adoption d'un traité instituant une interdiction générale, et il a présenté plusieurs propositions concrètes qui ont été accueillies avec beaucoup d'attention; il a notamment proposé un modèle de vérification détaillée au cours des négociations en 1982. En 1979 et en 1984, il a organisé des séminaires internationaux consacrés à la question de la vérification, auxquels ont participé des diplomates et des experts de la Conférence du désarmement à Genève. En 1985, le Gouvernement fédéral a poursuivi ses efforts en vue d'un traité instituant une interdiction générale, sur le plan mondial, des armes chimiques. Il est convaincu que, dans la poursuite de ces efforts, il n'existe pas de solution de rechange facile.

Conformément à la politique du Gouvernement fédéral qui consiste à définir, par des négociations, des solutions de coopération dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements pour sauvegarder la paix de façon permanente, je suggère que nos délégations engagent des négociations dans le cadre de la Conférence du désarmement de Genève pour examiner les questions encore non réglées concernant un traité instituant une interdiction mondiale des armes chimiques. En travaillant conjointement à la solution de ce problème essentiel, nos gouvernements peuvent contribuer utilement à faire progresser les négociations en cours à Genève.